PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OBERBRUCK

Séance ordinaire
du 17 mars 2016 à 20 heures 15
sous la présidence de M. Jacques BEHRA, Maire

Présents : M. le Maire, Mme STUDER Claudine, adjointe, M. BEHRA Hubert, adjoint, Mme FREITAG Claire, adjointe, MM. METZGER Marc, STUDER Denis, COMTE Francis, LERCH Martial, Mme RUSTERHOLTZ Doris, M. LORENTZ Jean-Marie, Mme Florence CLAUDEPIERRE

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers présents tous présents.

Il rappelle que depuis le lundi 14 mars et jusqu'au vendredi 18 mars, le village d'Oberbruck est à l'honneur sur Radio Bleue Alsace dans l'émission « le plus beau village » présentée par Guy Wach tous les jours à 16 h 40.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 10 décembre 2015
2. Examen et approbation du compte administratif 2015
3. Affectation des résultats 2015
4. Examen et approbation du compte de gestion 2015
5. Subventions 2016
6. Projet de création d'un Cabinet Médical
7. Affaires et dossiers en cours
8. Chantiers et projets à prévoir pour 2016
9. Révision des Statuts et adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé pour le syndicat d'Electricité
10. Divers

Article 1
Approbation du compte rendu de la séance du jeudi 10 décembre 2015

Madame RUSTERHOLTZ précise que sous le point divers concernant la fontaine l'eau ne coule plus au lieu de s'écoule plus.

A part cela, le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Article 2
Examen et approbation du compte administratif 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Claudine STUDER, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Jacques BEHRA, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement	Investissement	Fonctionnement	Fonctionnement	Ensemble	Ensemble
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	**55 367.89**			**268 238.33**		**212 870.44**
Part affectée à l'investissement		134 766.89				134 766.89
Opération de l'exercice	65 080.36	48 150.62	233 394.87	289 901.02	298 475.23	347 637.33
Totaux	120 448.25	182 917.51	233 394.87	558 139.35	353 843.12	741 056.96
Résultat de clôture		62 469.26		324 744.48		387 213.74
Restes à réaliser	57 884.00				57 884.00	0
TOTAUX CUMULES	178 332.25	182 917.51	233 394.87	558 139.35	411 727.12	741 056.96
RESULTATS DEFINITIFS		**4 585.26**		**324 744.48**		**329 329.74**

2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 3
Affectation des résultats 2015

Le conseil municipal

- après vote du compte administratif de l'année 2015 en accord avec le compte de gestion du receveur,

- considérant les résultats de l'exercice 2015 :
Excédent de 117 837.15 € en section d'investissement,
Excédent de 56 506.15 € en section de fonctionnement,

et les résultats de clôture au 31 décembre 2014, à savoir
55 367.89 € (compte 001 D) déficit en section d'investissement
et 268 238.33 € d'excédent en section de fonctionnement

Décide d'affecter les résultats comme suit :

Compte tenu des restes à réaliser au 31 décembre 2015 soit

57 884.00 € en dépenses et
0 € en recettes

la somme de **62 469.26** € est reportée au **compte 002 R** en recette d'investissement
la somme de **324 744.48** € est reportée au **compte 002 R** en recette de fonctionnement.

Article 4
Examen et approbation du compte de gestion 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques BEHRA,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 5
Subventions 2016

Le maire propose de dresser la liste des subventions à inscrire au budget primitif 2016.
Celle-ci est arrêtée comme suit :

Association de gestion salle	600.00
Banque Alimentaire	50,00
Bibliobus	50.00
Club Vosgien	50,00
Divers	170.00
Ecole de musique de Masevaux	200,00
Foyer-Club (200 + 500 animation St Antoine)	700,00
G.A.S.	80.00
Lutte contre le cancer	50,00
Terre des Hommes	50.00
USOD	500.00
FESTI DEBAT (dont 100 € festival film engagé)	200.00
Association des paralysés de France	50.00
AFSEP sclérosés en plaques	50.00
Association Espoir	50.00
Association des arboriculteurs de la Vallée de la Doller	50.00
ASAME	5 000.00

Resto du cœur	50.00
Club du 3e Age (animation fête Noël)	50.00
TOTAL	**8 000.00**

Article 6
Projet de création d'un Cabinet Médical

Le maire rappelle que lors de la réunion de travail informel du conseil municipal le 18 février dernier, les conseillers ont donné leur accord de principe pour l'aménagement d'un cabinet médical à l'emplacement de l'ancien magasin Mille Fleurs.
Devant la difficulté de trouver un médecin, les responsables de l'ASAME (Association des Soins et d'Accueil de Mulhouse et Environs) ont proposé à la municipalité de mettre en place dans un premier temps un cabinet de télémédecine.

L'ensemble des travaux (menuiserie, gros œuvre, peinture, électricité.) se chiffre à 33 862 € HT.
Une rencontre avec les responsables de l'ASAME a eu lieu le16 mars à la mairie.

Dans un premier temps l'accueil au cabinet sera assuré par un infirmier le lundi, mercredi et le vendredi. Celui-ci fera l'intermédiaire entre le patient et son médecin grâce au matériel numérique mais l'infirmier pourra également être sollicité pour des soins spécifiques.
Une journée « portes ouvertes » et une inauguration seront organisées le moment venu dans le but d'expliquer à la population le futur fonctionnement de ce cabinet atypique qui n'a pas d'égal actuellement sur le secteur et même sur le Haut-Rhin.

Il s'agit d'une situation temporaire permettant de faire face au manque de médecin sur le secteur de la Haute Vallée, sachant qu'à terme l'objectif est de trouver un médecin qui s'installe au village.

Le maire a pris contact avec Monsieur Castelli, propriétaire du bâtiment, qui propose une location de 270 € par mois.

Par ailleurs le maire propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre du maintien et développement des services de santé au public en milieu rural.

Après délibération,
Le Conseil Municipal,

- Approuve le projet de création d'un cabinet médical,
- Confirme l'inscription d'une somme de 33 862 € HT au BP 2016 pour l'aménagement d'un local en cabinet médical,
- Sollicite une aide financière au titre de la DETR 2016,
- Charge le maire des formalités.

Après délibération,
Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le maire à signer le bail entre la commune et Monsieur Edouard CASTELLI de Gueberschwihr au prix annuel de 270 € par mois à compter du 1er mai 2016 pour un local destiné au cabinet médical.

7. Affaires et dossiers en cours

Commerces

Le maire informe que l'entreprise GAUMEZ (réparation et vente de matériels) va s'installer dans les anciens locaux du CET, ainsi que l'entreprise RENO Plus pour du stockage.

Concernant l'ancien magasin COOP :

Le maire explique qu'il a participé, avec Mme Claudepierre, à l'inauguration de l'ancien magasin Coop de Sentheim, qui avait été repris par le groupe Carrefour, afin de rencontrer les responsables de l'enseigne Proxi.
Suite à cette rencontre, un courrier a été transmis en mairie pour fixer un rdv au maire.
M. Hubert BEHRA, adjoint, a rencontré un des responsables de l'enseigne.
Une dame ayant une grande expérience dans le commerce a pris contact avec le maire et est intéressée par la reprise du magasin.
Elle souhaite ouvrir pour Pâques, mais l'immatriculation au Registre de Commerce prend plus de temps que prévu et sans cette inscription, la Direction de Proxi ne peut pas signer de contrat.
Un bail précaire d'un an a été signé entre M. CASTELLI Edouard et cette dame.
Le maire se dit confiant pour une ouverture prochaine du magasin d'ici fin avril 2016.

Commission d'animation

La commission d'animation s'est réunie récemment et propose plusieurs dates et évènements pour les mois à venir :

- La fête de la Saint Antoine aura lieu le dimanche 12 juin 2016, en ouverture le vendredi 10 juin aura lieu un concert du groupe « Tout Allant vers » et le dimanche l'ensemble Vocal de Salm sera en concert à l'église paroissiale à 17 h. Des grillades seront proposées le midi sous un chapiteau devant le magasin anciennement COOP et les exposants auront leur stand le long de la Place.
- La commune propose à nouveau un achat groupé de fleurs pour début mai ainsi qu'une commande groupée de fioul
- La commune participera le samedi 30 avril à l'opération Haut-Rhin Propre.
- La journée « pétanque et multisports » aura lieu le 31 juillet suivi d'un pique-nique.
- Un pique-nique au verger est prévu comme l'année dernière le dimanche 18 septembre 2016
- La sortie en forêt communale est programmée pour le samedi 22 octobre 2016

Parc Régional des Ballons des Vosges.

Une réunion de présentation du travail réalisé par le Parc des Ballons concernant l'aménagement du Bourg Centre et de la maison Boeckle aura lieu le vendredi 18 mars à 15 h.

Sol du foyer

Le bureau d'Etude IMAÉE mandaté par la commune pour réaliser un diagnostic technique de la salle a transmis son rapport, suite à sa visite sur place le 24 février. Le cabinet soulève notamment des problèmes d'isolation qui entrainent une augmentation des frais de chauffage.
Le cabinet préconise une pompe à chaleur.
Monsieur STUDER propose qu'un maitre d'œuvre intervienne pour ce projet.

8. Chantiers et projets à prévoir pour 2016

Le maire liste les différents travaux à prévoir pour 2016 :

- Travaux sur deux ou trois endroits sur le chemin d'accès au Gresson-Neuweiher.
- Déplacement de l'Ecopoint
- Réfection de la toiture du Club-house
- Eclairage public : une demande de prorogation du délai des travaux a été transmise à l'ADEME
- Aménagement de la Strueth
- Chemin du Buhl

- Etc

9. Révision des Statuts et adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé pour le syndicat d'Electricité

Révision des Statuts du Syndicat d'Electricité

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016, à l'unanimité
- Demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

Adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé pour le syndicat d'Electricité

Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;
Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, à l'unanimité ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

10. Divers

Réunion budgétaire
La prochaine réunion avec le vote du budget est fixée au jeudi 24 mars à 18 h 30.

Réunion SIVU Sapeurs-Pompiers :
Monsieur Hubert BEHRA a assisté ce jour à une réunion de travail du Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers où il a été évoqué l'acquisition et la transformation des garages du PER pour en faire une nouvelle caserne des pompiers.
Le comité se réunira le mardi 5 avril à 20 h.

Conseils d'Ecole
Mesdames STUDER et FREITAG rendent compte de la réunion des conseils d'Ecole élémentaire et maternelle.

Façade d'une propriété :
Monsieur Hubert BEHRA a été contacté par les propriétaires de l'immeuble au 13, rue Principale. Etant donné l'implantation d'une lampe de l'éclairage public sur la façade de leur propriété, il est impossible aux locataires d'ouvrir la fenêtre. Le mur est infesté d'araignées et de moustiques du fait de ce luminaire.

Plus aucune question n'étant soulevée, le maire lève la séance à 23 h 40